



Enfance Petite enfance Éducation Guide

Ville de Cassis



2026

Sommaire

PETITE ENFANCE :

1.1 /Accueil collectif du jeune enfant	p. 4
» Les Crèches	
» Procédures d'inscription	
1.2 /Les modes d'accueil individuel	P. 6
Assistants maternels indépendants	
1.3/ Services et structures autour de la parentalité	p. 7
Le guichet centralisé Enfance-Petite Enfance-Education	
Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP)	
M'informer et être accompagné	p. 8
» Conseil Départemental	
» CAF	
» Permanence CCAS	
Relais petite enfance	p. 9

ÉDUCATION :

Les établissements scolaires à Cassis	p. 10
Inscrire son enfant à l'école	p. 11
LA RESTAURATION SCOLAIRE	p. 12
LE TEMPS MERIDIEN	p. 13
LE CENTRE DE LOISIRS	p. 14
• Le Périscolaire et l'extrascolaire	
LE TRANSPORT SCOLAIRE	p. 15
LE PORTAIL FAMILLES	p. 16
SPORTS/LOISIRS/CULTURE	p. 17

Chers parents et futurs parents,

Accueillir un enfant est à la fois source de bonheur et de questionnement, notamment lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

C'est pourquoi la ville de Cassis souhaite vous soutenir en mettant à votre disposition un guide de l'Enfance – Petite Enfance - Education destiné aux parents et aux futurs parents.

Ce guide propose un accès simple et rapide aux informations concernant les modes de garde proposés sur la ville de Cassis qui vous permettront de faire des choix éclairés, adaptés à vos besoins et à ceux de vos enfants.

Les différentes structures s'inscrivent dans un projet éducatif prenant en compte une vision globale de l'enfant. Ces structures travaillent ensemble dans l'idée d'un accompagnement de l'enfant et de sa famille à différents âges de la vie.

Découvrez les services proposés tant pour les structures d'accueil que pour la restauration scolaire, les transports, les activités périscolaires.

Nous souhaitons avant tout offrir un service public de qualité avec un accompagnement attentif et bienveillant tout au long de votre parcours.

La Direction Enfance-Petite Enfance – Education reste bien évidemment votre interlocuteur privilégié pour apporter des réponses à vos interrogations.

La Direction Enfance – Petite Enfance – Éducation

Allée Paul Bérard

Centre Canaille

13260 CASSIS

04 42 18 35 76

Courriel : direction-epe@cassis.fr

Petite Enfance

MODE D'ACCUEIL COLLECTIF

Le jeune enfant est accueilli dans une structure de type crèche ou micro-crèche.

Les établissements sont gérés par des équipes qualifiées et reconnues par la protection maternelle infantile (PMI).

LES CRÈCHES À CASSIS

La ville de Cassis a pour objectif de proposer aux familles des prestations au plus près de leurs besoins. Ainsi vous trouverez sur son territoire plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E) âgé de 3 mois à 4 ans.

LE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL «LA RESPÉLIDO»

Accueil des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans en accueil occasionnel, régulier, à la journée ou en demi-journée de 8h à 18h.

Le bâtiment de 1000 m², face à la mer, se décompose en 4 sections indépendantes dont chacune est équipée d'une salle de change, de deux dortoirs, d'une terrasse extérieure et d'un lieu de vie collectif afin de proposer un accueil convivial en petits groupes de 10 à 11 enfants pour les plus petits et 18 à 19 enfants pour les plus grands.



Les enfants bénéficient également de 4 salles d'activité thématique, d'un jardin extérieur équipé de jeux de plein air, de repas frais préparés par la cuisine centrale de la ville et d'un encadrement par une équipe de professionnels diplômés mobilisés pour l'éveil et le bien-être des enfants et rassemblés autour d'un projet pédagogique axé sur l'éveil musical, réactualisé chaque année.

Les menus de la crèche sont choisis par des professionnels de santé afin de procurer une

alimentation saine aux enfants.

Des commissions menus se tiennent tous les 2 mois environ. Elles sont encadrées par une diététicienne, l'Adjointe en charge de la Petite Enfance, Enfance et Education de la ville de Cassis, la Directrice de la structure, une infirmière, un agent de restauration, d'un responsable de restauration, du prestataire ainsi que de parents volontaires.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Fermeture : 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le Nouvel An et Jours fériés

Tarif :

Il est fixé selon le barème national de la CNAF sur la base d'un taux d'effort horaire appliqué aux ressources de la famille. Service compris : repas, couches.

RENSEIGNEMENTS

Tél : 04 42 18 35 68

12, avenue Jules Ferry

13260 Cassis

Petite Enfance

LE MULTI-ACCUEIL LES CANAILLOUS ASSOCIATION CRÈCHES DU SUD



Accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans
Établissement labellisé écolo-crèche.
Cuisine préparée sur place.

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.
Fermeture : tout le mois d'août et 1 semaine entre Noël et le Nouvel An.

Tarif selon le barème national de la CNAF sur la base d'un taux d'effort horaire appliqué aux ressources de la famille.

Renseignements :
Tél : 04 42 01 34 34
Avenue de Verdun
13260 Cassis

LA MICRO-CRÈCHE DU BRÉGADAN ASSOCIATION LES PETITS CHAPERONS ROUGES

Accueil des enfants de 2 mois et demi à la veille de leurs 4 ans.

Service compris : repas, lait, couches et produits de soins fournis. Parking à disposition.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h30.
Fermeture : 1 semaine en décembre, 1 semaine en avril et 3 semaines en août.

Tarif selon le revenu, la composition de la famille et le nombre de jours de garde

La famille perçoit une allocation mensuelle de la CAF dans le cadre de la P.A.J.E. (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Renseignements
Tél : 04 28 01 99 19
Chemin du Mont Gibaou
13260 Cassis



PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Pour procéder à un choix, vous êtes invités à vous rendre sur le site de la ville de Cassis :

[https://www.cassis.fr/Menu/gérer_mon_quotidien/Famille et Education/Les crèches](https://www.cassis.fr/Menu/gérer_mon_quotidien/Famille_et_Education/Les_crèches)

Ensuite, vous devrez remplir la feuille de pré-inscription à télécharger et l'envoyer par courriel à com-places@cassis.fr

La commission d'attribution des places en crèche se réunit régulièrement et octroie les places dans les structures, en respectant au mieux les souhaits des familles.

Vous serez informés de ses décisions et devrez, ensuite, vous rapprocher de la structure que votre enfant pourra fréquenter afin de réaliser son inscription définitive.

Petite Enfance

MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Pour pouvoir exercer, les assistantes maternelles sont agréées par le Président du Conseil Départemental après visites et évaluations de la PMI.

Dans ce cadre, elles accueillent les enfants à leur domicile avec des horaires librement choisis. Une équipe pluridisciplinaire départementale assure le suivi et l'accompagnement de ces professionnelles à leur domicile.

Afin de pouvoir contacter directement les assistantes maternelles, une liste est à votre disposition sur le site de la ville de Cassis.: <https://www.cassis.fr>

Menu/ gérer mon quotidien/ famille et Education/ les assistantes maternelles

Liens utiles dans le cadre de l'information et l'accompagnement des familles :



Contrat de travail assistante maternelle et particulier employeur

<https://www.urssaf.fr/files/live/sites/urssaf/files/outils-documentation/formulaires-modeles/Contrat-CDI-Pajemploi-Ama.pdf>



Guide pratique PAJEMPLOI URSSAF

<https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-particuliers/service-pajemploi/declarer-service-pajemploi.html>



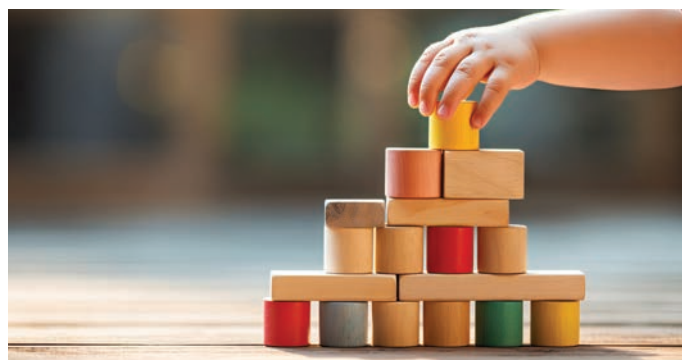
SMAPE (Service Modes d'Accueil Petite Enfance)

Il est chargé de l'évaluation de l'agrément et du suivi de l'assistant maternel. Un professionnel de la petite enfance du service assure cette mission et répond également aux interrogations des assistants maternels et des parents en ce qui concerne l'accueil et le développement de l'enfant.

Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance du Conseil Départemental

12, Rue Saint Adrien,
13008 MARSEILLE

04.13.31.56.31 ou smape@departement13.fr



Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) des Bouches-du-Rhône :

Renseignements du public en droit du travail
Tél : 0 806 000 126

<https://paca.dreets.gouv.fr/Bouches-du-Rhone>



<https://monenfant.fr>

Ce site, conçu par les Caf et la Cnaf, propose un accompagnement aux parents et aux professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité

Petite Enfance

SERVICES ET STRUCTURES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ



GUICHET CENTRALISÉ ENFANCE – PETITE ENFANCE ÉDUCATION

Simplifier l'accès des familles aux divers services, de l'information aux démarches administratives, l'agent saura vous guider.

LIEU D'ACCUEIL LES PARPAILLOUS (LAEP)

Les Parpaillous est un espace de jeux et de socialisation.

Deux accueillantes reçoivent les futurs parents et les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'une personne proche.

C'est un lieu d'accueil pour **jouer, échanger, partager et se retrouver** : espace de jeu à la disposition des parents et des enfants pour favoriser leur éveil, les sensibiliser à la socialisation et à l'autonomie ; espace pour partager entre parents ses expériences, faire une pause et aller à la rencontre d'autres familles.

Un parent (ou une personne proche) doit toujours être présent. Il est responsable de son enfant.



Coordonnées :

Maison de l'Enfance
Tél : 04 42 18 35 64
12, Avenue Jules Ferry
13260 Cassis

Horaires d'ouverture les mardis et jeudis de 9h à 11h30

Fermetures : 2^{ème} semaine des vacances d'hiver, de printemps, de la Toussaint, toutes les vacances de Noël et les vacances scolaires d'été.

Comment s'inscrire ?

Il n'y a pas d'inscription, on vient et on repart quand on veut

Petite Enfance

SERVICES ET STRUCTURES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

M'INFORMER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ



Conseil Départemental

La prévention Maternelle et Infantile (P.M.I.) : consultation PMI

La prévention Maternelle et Infantile (P.M.I.) reçoit **les enfants de 0 à 6 ans, gratuitement.**

Un médecin pédiatre, une puéricultrice, une auxiliaire de puériculture vous accompagnent pour les :

- vaccinations et dépistages précoces des anomalies ou déficiences.
- suivi des enfants (poids, taille ...)
- conseils nutritionnels, sommeil, hygiène de vie et soutien à la parentalité.

Dates des consultations :

tous les premiers vendredis de chaque mois, de 9h à 11h.

Lieu :

Maison de l'Enfance "La Respelido",
12 avenue Jules Ferry
13260 Cassis.

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi au 04 13 31 81 20



Caisse d'allocations familiales (CAF) : mon enfant.fr

- Rechercher les modes d'accueil
- Simuler le coût de garde
- Estimer l'aide de la CAF pour l'emploi d'assistante maternelle
- Consulter des informations pour les parents

Les aides financières :

Toute naissance ou adoption vous permet de bénéficier de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales.

La Paje comprend :

- la prime à la naissance ou à l'adoption
- l'allocation de base
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant
- le complément libre choix du mode de garde (jusqu'aux 6 ans de l'enfant)

Pour en savoir plus :

<https://monenfant.fr>



Permanences au CCAS

CAF des Bouches- du- Rhône
(service social)

sur rdv au 04.88.57.32.40

**MDSP de la Ciotat - Maison
Départementale Solidarité de
Proximité (service social)**

Sur rdv au 04.13.31.81.20

**DAPV – Dispositif d'Assistance au
Projet de Vie pour les personnes
en situation de handicap ou leurs
familles**

Tous les 1^{er} jeudis matin avec ou sans
rendez-vous – 07.88.72.38.25.

Petite Enfance



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les Relais Petite Enfance près de chez vous pour vous aider dans vos recherches et vos démarches.

Les relais petite enfance sont un service offert, entre autres, aux parents, aux assistants maternels et aux candidats à l'agrément pour contribuer à faciliter et améliorer la qualité de l'accueil à domicile des jeunes enfants. C'est un lieu facilitateur de liens, de ressources et d'information sur l'emploi d'un assistant maternel et sur l'accueil de l'enfant.

Leurs deux principales missions sont :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil individuel et l'emploi d'un professionnel indépendant
- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité

Pour la ville d'AUBAGNE :

Pôle enfance
Les Défensions
265, Avenue Marcel Pagnol
13400 AUBAGNE
04.42.18.18.02 Courriel : relais.petite.enfance@aubagne.fr

Pour la ville de la Ciotat :

1, passage Gamet
13600 LA CIOTAT
04.96.18.73.30 Courriel : ram@mairie-laciotat.fr

éducation

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



École maternelle publique Cap Canaille

2 allée Albert Coulin
Tél : 04 42 18 35 60
07 86 64 60 04



École élémentaire publique Leriche Mistral

1 allée Albert Coulin
Tél : 04 42 18 35 62
06 37 90 25 91



École maternelle et élémentaire privée Ste Claire

41 avenue Victor Hugo
Tél : 04 42 01 78 11



Collège public des Gorguettes Gilbert Rastoin

Chemin des Gorguettes
Tél : 04 42 98 80 20

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PUBLIC (MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE) :

Auprès de la Direction Enfance/Petite enfance/Education

Centre Canaille

Allée Paul Bérard

1^{er} étage

13260 Cassis

Tél : 04 42 18 35 70

Sur RDV, sur présentation des documents suivants (originaux et copies) :

- CNI parents
- justificatif de domicile récent (Edf, factures d'eau ou de téléphone, quittance de loyer...),
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ;
- copie du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde des enfants (si nécessaire),
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé.

Un certificat d'inscription indiquant où l'enfant est affecté vous sera délivré.

Puis dans l'école où l'enfant est affecté, sur RDV, sur présentation des documents suivants :

- certificat d'inscription émis par la mairie,
- carnet de santé,
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ;
- certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école de même type, maternelle ou élémentaire
- livret scolaire pour les enfants venant d'un autre établissement.

DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVÉ (MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE) :

Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans un établissement privé, il vous appartient de prendre directement contact avec cet établissement.

AU COLLÈGE :

Lors de l'année de scolarisation en CM2 l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé vous accompagne pour son inscription au collège, inscription qui se fera directement auprès de l'établissement concerné.

la restauration scolaire

ÉCOLES PUBLIQUES

La restauration scolaire est accessible aux enfants fréquentant **les écoles publiques**. Tous les jours, la restauration municipale sert les repas aux enfants inscrits.

LE DÉROULEMENT

Les repas sont confectionnés sur place.

Des commissions menus se tiennent tous les 2 mois environ. Elles sont encadrées par une diététicienne, et composées de l'Adjointe en charge de la Petite Enfance, Enfance et Education de la ville de Cassis, d'un responsable de restauration, du prestataire, d'enfants délégués de classe et de parents élus au conseil d'école.

Le souhait de la municipalité est de proposer aux enfants une cuisine traditionnelle avec un maximum de **produits frais de qualités : bio et labellisés**.

Les repas sont pris sous la **surveillance du personnel communal**.



Le personnel a également pour mission de faire découvrir aux enfants les **différentes saveurs** et de les éduquer au **bien manger**, tout cela dans le cadre d'un **projet Zéro Gaspi**.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Une **inscription annuelle** est établie en début d'année scolaire soit au travers du [Portail Familles](#) soit auprès du guichet Enfance/Petite enfance-Education .

Coordonnées : Responsable restauration scolaire : Tél : 04 42 18 35 73 /06 77 04 76 36

ÉCOLES PRIVÉES

Tél : 04 42 01 78 11

le temps méridien

Maternelle 11h30/13h30
Elémentaire 11h45/13h45



La ville de Cassis propose aux enfants des écoles publiques des activités gratuites, appelées "activités périscolaires du temps méridien".

LES ACTIVITÉS DU TEMPS MÉRIDIEEN

Ces activités ont lieu entre **12h et 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

Les activités proposées avant et après le repas sont essentiellement à **vocation ludique.**

Les enfants sont libres, chaque jour, d'y participer ou non.

Elles sont assurées par des intervenants de la ville.

Le projet pédagogique a pour vocation de traduire

les engagements, les priorités et les principes de l'accueil du temps méridien.



Les objectifs sont de **favoriser la socialisation de l'enfant, de contribuer à son éveil au travers d'activités artistiques, culturelles et sportives, de développer sa motricité et la maîtrise de son corps, et de l'aider à acquérir un comportement citoyen responsable et respectueux.**

Tél : 06 77 04 76 36

centre de loisirs

LE PÉRISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE

PÉRISCOLAIRE :

L'équipe du Centre aéré municipal (ALSH) accueille les **enfants en dehors du temps scolaire**.

Il nécessite au préalable des **démarches obligatoires** : la constitution d'un dossier administratif et ensuite la **réservation des jours de présence** du ou des enfants et le paiement via le [Portail Familles](#) lors de la réservation.

Le personnel encadrant est issu de la **filière animation** et le taux de personnel diplômé est défini par la loi régissant les **Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH)**.

L'accueil du matin :

Il est destiné aux enfants des écoles publiques, des niveaux maternelles et élémentaires de 7h30 à 8h30.

L'accueil du soir :

Il est destiné aux enfants des écoles maternelle et élémentaire publiques de 16h30 à 18h.

L'accueil des mercredis en période scolaire :

Il est destiné aux enfants de 3 à 12 ans de 8h à 18h.

Vous pouvez retrouver le calendrier des périodes d'inscriptions sur le portail familles.

Informations pratiques :

ALSH La Respélido

12 avenue Jules Ferry

13260 Cassis

Tél : 04 42 18 35 71 / 06 29 97 05 77

EXTRASCOLAIRE LA RESPÉLIDO (VACANCES) :

L'équipe du Centre aéré municipal (ALSH) accueille **également les enfants durant les vacances scolaires**.

La fréquentation nécessite au préalable des démarches obligatoires : la constitution d'un dossier administratif et ensuite la réservation des jours de présence du ou des enfants et le paiement via le Portail Familles.

Le personnel encadrant est issu de la filière animation et le taux de personnel diplômé est défini par la loi régissant les Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH).

Fonctionnement du centre de loisirs

Pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis au sein de l'école maternelle et les enfants de 6 à 12 ans au Centre de loisirs, tous les jours sauf le week-end.

Les activités et sorties sont encadrées par des moniteurs diplômés BAFA et sont établies selon un projet pédagogique à disposition des familles.

Tarifs

Ils sont calculés par rapport au coefficient familial qui est calculé à partir du dernier avis d'imposition des parents.

Horaires

Possibilité d'accueil de 8h à 18h. En journée ou en semaines

Comment s'inscrire ?

Sur le [Portail Familles](#)

Vous pouvez retrouver les périodes d'inscriptions sur le portail familles



transport scolaire

INSCRIPTION ET HORAIRES

Pour que vos enfants puissent prendre les transports scolaires, inscrivez-les en ligne sur le site : <https://www.lametropolemobilite.fr/>

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le CCAS met à votre disposition 3 ordinateurs pour réaliser vos démarches.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLÈGE ET LE LYCÉE :

Mairie de Cassis, Service Administration générale

Hôtel de ville

Place Baragnon

13260 Cassis

04 42 18 36 42/04 42 18 61 41

INSCRIPTION

sur lepilote.com

08 00 71 31 37

RENSEIGNEMENTS SUR LA MATERNELLE ET L'ÉLÉMENTAIRE :

Direction Enfance/Petite enfance/Education

Centre Canaille

Allée Paul Bérard

13260 Cassis

04 42 18 35 72 / 06 77 38 96 83



portail familles

Le Portail Familles de la Ville de Cassis est un service en ligne personnalisé et sécurisé qui permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Inscrire au Périscolaire du matin et soir, Mercredis, Vacances scolaires.
- Inscrire aux Sports et Loisirs.
- Renseigner l'agenda Transports scolaires.
- Inscrire à la restauration scolaire
- Inscrire au Multi accueil MAC la Respélido (crèche)
- Payer en ligne
- Télécharger vos factures.
- Gérer les informations de votre compte.

Pour accéder aux services du portail en ligne, vous devez vous rendre sur le site de la ville www.cassis.fr

Comment créer votre compte famille et obtenir vos identifiants :

Vos identifiants et votre mot de passe vous sont envoyés lors de la première inscription dans un de nos services via le guichet centralisé Enfance – Petite Enfance - Éducation.

Une fois votre compte activé par le guichet, vous pouvez accéder à votre espace personnel et gérer toutes les démarches en quelques clics.

Vous pouvez accéder à votre compte 24h24 et 7j7.

Pour toute question administrative ou problème technique vous pouvez contacter le guichet centralisé Enfance – Petite Enfance – Education au Tél ; 04 42 18 35 73

Mail : Guichet-familles@cassis.fr

sports, loisirs et culture

Les enfants ont besoin d'activités variées pour s'épanouir, se défouler et apprendre en s'amusant.

À Cassis, de nombreux lieux proposent des expériences adaptées à leur âge et à leurs envies, qu'il s'agisse d'ateliers ludiques, de sports ou de découvertes culturelles.

DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS DE LA VILLE DE CASSIS

- Les mercredis sports et nature
- Les stages multisports
- Les sports vacances
- La pratique et les stages de voile
- Les colonies de vacances...

UN ESPACE JEUNES DÉDIÉ AUX ENFANTS DE 12/17 ANS

Lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges pour les 12/17 ans, l'Espace Jeunes accompagne les jeunes Cassidens dans l'organisation de leur temps libre.

Les jeunes Cassidens peuvent également participer à **des sorties à la journée** (kayak, paintball, cinéma, plage...), à **des soirées à thèmes** (football, barbecue...) et à des **mini séjours** "camping".

Pour les sorties payantes la mairie prend en charge **40% du coût de la sortie**.

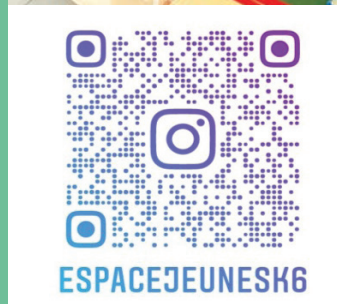
Horaires :

Hors vacances scolaires :

- Mardi de 16h30 à 18h
- Mercredi de 14h à 19h
- Jeudi de 16h30 à 18h
- Vendredi de 16h30 à 19h
- Samedi de 14h à 19h.

Vacances scolaires consulter le [Portail Familles](#)

Tél : 04 42 18 35 87



ESPACEJEUNESK6



Coordonnées :

Direction des sports
Tél : 04 42 18 35 81
Espace sportif Sébastien d'Orso
6 avenue Alphonse Daudet
13260 Cassis

sports, loisirs et culture

SKATE PARK

Une aire de street, un bowl, une vague, un spine sur 1000 m², au milieu des arbres ! Possibilité de cours en contactant l'association Canaille Skateboard Club (CSC) au 06 52 68 17 66

Avenue des Gorguettes
13260 Cassis



ACCROBRANCHE CASSIS FOREST

A partir de 2 ans.
7 Parcours.

Une aventure sécurisée pour toute la famille.

Le parc d'aventures à Cassis en Provence est situé au cœur du Parc des Calanques, à mi-chemin de Marseille et de Toulon.

À proximité du centre de Cassis et des calanques, installé sous les cimes des pins.

Le parc est équipé d'une ligne de vie continue sur tous les parcours d'aventures enfants et adultes. Il est impossible de se détacher du début à la fin du parcours.

Face à la piscine de Cassis
Rue Auguste Vidal,
13260 Cassis
06 34 37 18 92

PISCINE CAP PROVENCE



Situé en pleine pinède au cœur du parc des Calanques, le complexe aquatique Cap Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence vous convie dans un cadre verdoyant, propice à la détente et aux loisirs.

La piscine est équipée d'un espace bien être (sauna & hammam). Petits bassins, jeux pour jeunes enfants et un espace bébé nageur Restauration ...

Lieu-dit Les Gorguettes
13260 Cassis
09 62 55 69 07

sports, loisirs et culture

PARCS, JARDINS ET AIRES DE JEUX



JARDIN
DE BELSUNCE

Avenue Monseigneur de
Belsunce
Cassis



JARDIN
DE LA GRACIANE

Corniche Paul de Vence
Cassis



JARDIN PUBLIC
Place Baragnon
Cassis



PARC RÉGIS VIDAL
CE 41
Cassis

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ARIANE



Un choix de plus de 30 000 documents pour enfants et adultes (romans, BD, documentaires et revues périodiques, fonds Provence, CD, DVD et partitions)

Adresse :

22 avenue Emmanuel Agostini - Cassis
04 42 18 36 76

CENTRE CULTUREL EMMANUEL AGOSTINI



Le Centre Culturel propose diverses activités pour les petits et les grands, de la danse au cours d'anglais en passant par les activités nautiques, les échecs ...

20 avenue du Docteur Emmanuel Agostini - Cassis
04 42 01 77 73

